



*Bel automne
et
joyeuse
Halloween !*

Page 3 à 11

*Notre
municipalité*

Messages municipaux

Page 12-20

Vie citoyenne

Vivre à St-Gervais Loisirs
Organismes communautaires
Calendrier Bibliothèque

Page 21-24

*Espace
commercial*

Répertoire des annonceurs

BUREAU MUNICIPAL

150, rue Principale
Courriel : info@saint-gervais.ca
Téléphone : 418 887-6116
Fax : 418 887-6312

HEURES D'OUVERTURE

- Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mardi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mercredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h
- Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Vendredi : 8h00 à 12h

saint-gervais.ca

 Municipalité de Saint-Gervais

- JOHANNE SIMMS, DMA
Directrice générale
- SOPHIE FERLAND
Greffière-trésorière adjointe
- ROCH CÔTÉ
Contremaître
- DIANE MERCIER
Agente d'accueil aux communications
et au service à la clientèle
- Responsable de l'urbanisme
et de l'inspection municipale

TÉLÉPHONES À RETENIR



Urgence	911
Sureté du Québec	418 887-4058
Sans frais 310-4141	Cell *4141
Bibliothèque	418 887-3628
Bureau de poste	418 887-3986
Caserne des pompiers	418 887-4009
C.L.S.C.	418 883-2227
Alcoolique anonyme	418 835-1631
Centre d'éduc. des adultes	418 887-1308
École Nouvelle-Cadie	418 887-3465
Garage municipal	418 887-6055
Hopitaux : Charny	418 832-2993
Lévis	418 835-7121
Montmagny	418 248-0630
Loisirs	418 887-3732
Presbytère	418 887-3248

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL 7 NOVEMBRE 2023 - 20H

VOTRE MAIRE



GILLES NADEAU

VOTRE CONSEIL



VINCENT
BILODEAU
Conseiller #1



JOSÉE LEMIEUX
Conseillère #2



ÉRIC ASSELIN
Conseiller #3



NICOLAS
TURCOTTE
Conseiller #4



POSTE VACANT
Conseiller(ère) #5



MARC MARTINEAU
Conseiller #6
Maire suppléant

À PROPOS DU JOURNAL

Prochaine date de tombée pour l'envoi de vos communiqués
MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 AVANT 16H00
à l'adresse suivante legervaisien@hotmail.com

Les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. Prendre note que certains formats de sauvegarde de fichier ne permettent pas la correction.

Les opinions exprimées dans ce journal ne reflètent que celles des auteurs et n'engagent en rien celles de la municipalité. Le journal se réserve le droit de rejeter tout article à caractère diffamatoire ou encore de l'abréger ou de le corriger avant publication.

CENTRE SOCIO-CULTUREL; C'EST PARTI!

Au moment où vous lirez ces lignes, les travaux au Centre socio-culturel seront en marche. C'est l'aboutissement d'un long processus dont la planification a été affectée par un premier refus de subvention, la demande sous un autre programme de subvention qui a été acceptée, la pandémie et la complexité de rénover un bâtiment de 40 ans selon les normes actuelles de la construction. Je me dois de souligner la collaboration de tous les intervenants précédents et actuels (représentantes des Loisirs, conseil municipal et personnel de la Municipalité). De nombreuses heures de rencontre et d'analyse des besoins des loisirs et des plans nous ont conduits à la version finale et nous sommes persuadés que vous serez fiers du résultat.

Vous avez reçu une lettre pour vous indiquer les mesures de sécurité et je me dois de faire un rappel d'être prudents aux alentours du chantier, d'éviter le plus possible de circuler près du chantier et surtout, je répète SURTOUT de faire attention à nos élèves qui fréquentent l'école, car ils emprunteront un trajet différent pour éviter le chantier. Plusieurs élèves devront circuler sur le trottoir de la rue Principale qui longe le parc historique de la Promenade-des-Sœurs. Soyez vigilants et respectez la limite de 30 km/h de la zone scolaire. Les travaux dureront près d'un an, donc, raison de plus de renforcer nos gestes de prudence.

UNE INVITATION

Je vous invite personnellement à participer en grand nombre au deuxième marché du Cœur de Bellechasse qui se déroulera le 21 octobre. En plus des kiosques habituels, il y aura de l'animation et vous serez invités à visiter nos deux autres parcs (Rue du Repos et parc du Rocher) qui ont bénéficié d'améliorations importantes grâce à une subvention du programme PRIMADA. Nos parcs sont avant tout vos parcs et je serai heureux de vous y rencontrer.

BUDGET 2024

Le prochain dossier d'importance pour votre conseil municipal sera la préparation du budget pour 2024. Octobre signifie le début du processus de cueillette des besoins des différents secteurs de la Municipalité. Des rencontres de travail de votre conseil sont prévues tout au long du processus qui conduira à l'adoption du budget vers la mi-décembre. Soyez assurés que les membres du conseil municipal mettront tout en œuvre pour vous présenter un budget qui reflète notre réalité.

Bon automne à toutes et tous.

Gilles Nadeau, maire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 20H2 AU 150, RUE PRINCIPALE.

4.1 COMPTES ET ADOPTION

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'AOÛT 2023 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	37 553.48 \$
Sécurité publique	24 636.86 \$
Transport routier	61 318.05 \$
Hygiène du milieu	13 752.65 \$
Santé & Bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	6 946.68 \$
Loisirs et culture	24 962.28 \$
Frais de financement	0 \$
TOTAL	169 170.00 \$

Conciliation à des fins fiscales (2 chapeaux nouveaux pompiers)	1 139.50 \$
Quotes-parts MRC (paiement 15/09/2023)	176 582.00 \$
Visa Juillet (tourbes, postes et essence)	4 109.51 \$
GRAND TOTAL	351 001.01 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement # 354-21. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 CM ou au 5e alinéa de l'article 477,2 LCV.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.2 AUTORISATION DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES RÉNOVATIONS DU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE des plans et devis sont complétés pour effectuer les rénovations du presbytère;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2023-2024-2025 Programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal en décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offres public pour les services de construction pour les rénovations du presbytère;

DE procéder par le processus d'adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

DE publier le tout sur le système électronique d'affichage des appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3 AVIS D'UN POSTE VACANT DE CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste # 5 de conseiller municipal est désormais vacant.

4.4 ÉLECTION PARTIELLE – DATE DE SCRUTIN

ATTENDU QU'UNE élection partielle doit être tenue puisque le siège de conseiller municipal du POSTE # 5 est présentement vacant ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, que la date retenue pour la tenue du scrutin est le 10 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil prenne acte des informations soumises par la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle.

QUE la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants : 02-140-00-454-00 et 59-152-10

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.7 NOMINATION DU MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DE BELLECHASSE POUR L'ANNÉE 2023 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE, conformément à l'article 116 du Code municipal, Monsieur Marc Martineau soit nommé

maire suppléant de la Municipalité de Saint-Gervais pour l'année 2023, lequel en cas d'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

QUE, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la maire (sse) suppléant (e) soit nommé (e) représentant (e) substitut au conseil de la MRC de Bellechasse.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.9 EMBAUCHE RESPONSABLE D'URBANISME TEMPORAIRE ET NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU la démission de M. Ludovic Bilodeau, responsable en urbanisme et de l'inspection municipale;

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), article 119, paragraphe 7, permet au Conseil de la municipalité de désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats # 361-21 prévoit les devoirs et les droits du fonctionnaire désigné, en particulier en ce qui a trait à la délivrance de permis et certificats et statue au nom du Conseil municipal sur toute demande de permis ou certificats et autres procédures édictées par les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit offrir un service d'urbanisme pour répondre aux besoins ponctuels de sa population;

ATTENDU QUE l'ensemble des modalités de remplacement seront convenues entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente qui mandate la firme GESTIM Inc. pour assister le service d'inspection municipale de la Municipalité de Saint-Gervais durant la période de recrutement de personnel;

QUE l'entreprise GESTIM Inc. et les employés Mme Marie Pariseault et Mamoudou Diallo de de l'entreprise GESTIM Inc. soient nommées fonctionnaires désignées pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gervais pour la période temporaire de recrutement de personnel;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-610-00-421-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.10 MANDAT DE SERVICES DE RECRUTEMENT

ATTENDU la démission du responsable en urbanisme le 11 août 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste vacant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater une entreprise pour les services de recrutement de personnel afin de combler le poste vacant, et ce, le plus rapidement possible.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-610-00-421-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE POUR LE 28E SOUPER BÉNÉFICE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité contribue financièrement par un montant de 100 \$ pour le 28^e souper bénéfice de la Municipalité de Saint-Nérée.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.1 ADJUDICATION CONTRAT POUR LA RÉFECTION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le réaménagement et l'agrandissement Centre socio-culturel en date du 17 mai 2023;

ATTENDU l'adoption du règlement # 378-23 décrétant une dépense et un emprunt de 7 368 719 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre de promesse d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) signée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les travaux de réfection et de mise aux normes du Centre socio-culturel débuteront à l'automne 2023;

ATTENDU QUE sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité a procédé à l'analyse des soumissions avec la firme d'architectes DG3A;

ATTENDU QUE la firme d'architectes DG3A recommande l'adjudication du contrat à « Construction Jacques Dubois et Fils inc. », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 6 515 151 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU'il est recommandé de prendre les mesures nécessaires avec l'entrepreneur afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'activité de lobbyisme tel qu'indiqué dans le règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions du projet le 29 juin 2023;

ATTENDU QUE le processus d'adjudication de contrat du plus bas soumissionnaire conforme peut être octroyé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité mandate l'entreprise Construction Jacques Dubois et Fils inc. à effectuer les travaux de réaménagement et d'agrandissement du Centre socio-culturel pour un montant de 5 666 580,56 \$ excluant les taxes.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 22-701-20-722-00 et financée par le règlement d'emprunt # 378-23 décrétant une dépense et un emprunt de 7 368 719 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.2 ADJUDICATION DE CONTRAT DE LIGNAGE DE RUES

ATTENDU QUE des travaux de lignage des rues au centre des routes sont prévus au budget 2023;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux entreprises;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux propositions tarifaires :

Entreprises	Prix par mètre (excluant les taxes)
Durand Marquage et Associés	0.40 \$
Marquage Traçage Québec	0.35 \$

Conformément au règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Marquage Traçage Québec le contrat 2023 pour le lignage des rues en latex pour ligne double jaune de la Municipalité au coût de 0.35 \$ par mètre pour une somme totalisant 14 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE les postes budgétaires affectés seront le 02-320-00-625-00 pour un montant de 12 000 \$, 02-320-00-527-00 pour un montant de 2 000 \$ avant taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.3 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE SAINT-PIERRE - DÉNEIGEMENT 2023-2024

ATTENDU QU'il n'est pas avantageux pour la Municipalité de faire l'entretien d'hiver de la route Saint-Pierre en raison de sa localisation;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs en déneigement;

ATTENDU QUE les soumissions reçues des fournisseurs pour la saison hivernale 2023-2024;

Entreprises	Prix (excluant les taxes)
Excavation Yvan Chouinard inc.	12 500 \$
Transport Hervé Ferland inc.	12 000 \$

Conformément au règlement #337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Transport Hervé Ferland inc. pour l'entretien des chemins d'hiver de la route Saint-Pierre au montant de 12 000 \$ plus taxes pour la saison hivernale 2023-2024 se terminant au plus tard le 1^{er} mai 2024.

QUE le mandat consiste à gratter, sabler et déglacer la route Saint-Pierre.

QUE le poste budgétaire affecté est 02-330-00-443-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.4 AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PROGRAMME D'AIDE FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – MISE EN PLACE DE RADARS PÉDAGOGIQUES ET RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a pris connaissance du protocole d'entente, programme d'aide fonds de la sécurité routière – mise en place de radars pédagogiques et révision de la réglementation en matière de sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE le protocole prévoit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi d'une aide financière pour la mise en place de radars pédagogiques et révision de la réglementation en matière de sécurité routière ;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficiaire de l'aide financière en vertu du programme s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur et à obtenir toutes les autorisations requises, s'il y a lieu;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les normes de visibilité en vigueur au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la convention d'aide financière, ci- après le « Protocole d'entente », afin

de déterminer les obligations des parties dans ce contexte;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier.

ET RÉSOLU d'accepter l'offre la convention d'aide financière dans du programme d'aide Fonds de la sécurité routière – mise en place de radars pédagogiques et révision de la réglementation en matière de sécurité routière (PAFFSR);

D'autoriser la directrice générale et le maire de la municipalité de Saint-Gervais à négocier et à signer tous les documents et ententes ainsi que les fonds nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

DE confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Gervais de faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.6 ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite agrandir et procéder à des travaux de réfection pour le Centre Socio-Culturel dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a choisi d'accorder un contrat de gré-à-gré pour obtenir des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux selon les exigences de la firme d'ingénieurs BDCO ;

ATTENDU QUE trois firmes ont répondu à la demande de prix envoyée par la municipalité ;

ATTENDU la recommandation de la firme BDCO d'octroyer le contrat à la firme Nvira Environnement inc, car le coût unitaire des visites est moins élevé avec cette firme, et celle-ci a ventilé ses coûts de façon claire, facilitant ainsi le suivi ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'accorder le contrat à la firme Nvira Environnement inc. pour un montant de 14 699 \$, plus taxes applicables;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 22-701-20-722-00 et financée par le règlement d'emprunt # 378-23 décrétant une dépense et un emprunt de 7 368 719 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.7 ADJUDICATION DE CONTRAT-INSTALLATION SÉPARATEUR D'HUILE

ATTENDU la confirmation d'une aide financière au programme pour les bâtiments municipaux (PRABAM) visant l'amélioration de l'état physique des infrastructures de base;

ATTENDU QUE le séparateur d'huile du garage municipal est en fin de vie utile;

ATTENDU QUE la municipalité veut éviter la contamination en cas de perforation du vieux séparateur;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat du séparateur d'huile;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix et a reçu deux (2) propositions tarifaires.

Entreprises	Prix (excluant les taxes)
Menuiserie M. Bernard Inc.	19 028.00 \$
Groupe Corriveau EPC Inc.	15 900.00 \$

Conformément au règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme Groupe Corriveau Epc Inc. (plus bas soumissionnaire conforme).

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Groupe Corriveau Inc. le contrat pour l'installation du séparateur d'huile du garage municipal au coût de 15 900 \$ (taxes en sus).

QUE cette dépense soit prévue au budget d'investissement au poste 22-320-00-725-00. Ce projet sera entièrement financé par le programme PRABAM.

Résolution adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 À 12H30, AU 150, RUE PRINCIPALE

3.1 BÂTIMENT 30, RUE DE LA FABRIQUE EST, SAINT-GERVAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 30, rue de la Fabrique est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402, a mis sur le marché cette propriété;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le responsable de l'urbanisme M. Ludovic Bilodeau et la directrice générale Mme Johanne Simms de négocier l'achat du bâtiment situé au 30, rue de la Fabrique à Saint-Gervais auprès du propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité possède plusieurs terrains adjacents à l'immeuble et que son acquisition permettrait

de maintenir et d'accroître la prestation de services à la communauté au cœur du village;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a manifesté son intérêt d'acquérir le terrain et le bâtiment situés au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse, et ce, à des fins municipales;

ATTENDU QUE le propriétaire accepte de vendre ladite propriété pour la somme de 145 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour procéder l'achat du terrain et du bâtiment au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402, cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

QUE la dépense pour l'acquisition de la propriété pour un montant de 145 000 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, soit affectée au poste budgétaire 22-701-00-220-00 et soit financée par le surplus accumulé non affecté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Pour consulter la totalité des documents ci-dessus :

www.saint-gervais.ca

AVIS DE FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE LE 4 NOVEMBRE 2023

Nous tenons à vous informer que l'Écocentre sera fermé pour la période hivernale à compter du 4 novembre 2023.

Notez qu'en période hivernale, vous pourrez déposer vos Serpuariens directement au garage municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais sur les heures de bureau.

Consultez la liste des produits acceptés, directement sur le site internet au : www.saint-gervais.ca

Si vous avez des questions supplémentaires ou besoin d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, soit par téléphone au 418 887-6116 ou par courriel à : info@saint-gervais.ca

Ensemble, nous protégeons l'environnement.

BOÎTE AUX LETTRES EN MILIEU RURAL

Avec l'arrivée de la saison hivernale, le service des travaux publics de la municipalité de Saint-Gervais souhaite rappeler aux citoyens les règles d'usage qui permettront d'optimiser la qualité du service de déneigement afin d'éviter tout bris aux boîtes aux lettres en bordure de la route, lors d'opérations de déneigement.

Pour éviter que cela se produise, nous vous demandons de bien positionner vos boîtes aux lettres et d'ajouter un panneau protecteur robuste et étanche sur le côté de votre boîte aux lettres dans le sens de la circulation égale à la boîte aux lettres. Les panneaux ouverts (palette) s'avèrent inefficace lors d'opération de déneigement et ne protège en rien votre équipement. Cependant nous vous demandons de ne pas apposer d'élément réflecteur qui pourrait créer de la confusion avec la signalisation en place.

Il faut que votre boîte aux lettres soit au minimum à 17,22 pieds, mais préférablement à 18 pieds de la ligne centrale (jaune) de la route. Suite à une inspection faite par Poste Canada, plusieurs boîtes aux lettres ne sont pas conformes.

Les résidents utilisant une boîte aux lettres doivent s'assurer de respecter les normes de Postes Canada et de la protéger afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors des opérations déménagement. La Municipalité n'assumera aucunement la responsabilité de bris lié à celle-ci.

RAPPEL REMISE LECTURE DE COMPTEUR D'EAU

La lecture de votre compteur d'eau est essentielle pour assurer une facturation précise de votre consommation d'eau.

Nous tenons à vous rappeler de bien vouloir effectuer la lecture de votre compteur d'eau et nous retourner le document dès que possible.

DE QUELLE FAÇON PUIS-JE PROCÉDER ?

1. Nous vous suggérons d'utiliser le site internet de la Municipalité à la page d'accueil : <https://saint-gervais.ca/>
2. Vous pouvez également déposer la copie papier dans la boîte aux lettres à l'extérieur du bureau municipal en dehors des heures d'ouverture.
3. Vous pouvez également déposer la copie papier dans la boîte à l'intérieur du bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Merci de votre collaboration

Municipalité de
Saint-Gervais

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) AU SERVICE DE L'URBANISME ET GESTION DE PROJETS

Tu as de l'expérience en urbanisme et gestion de projets ?
Le monde municipal t'intéresse ?
Tu es dynamique, autonome, structuré(e) et plein(e) d'initiatives ?

NOUS AVONS UN POSTE PERMANENT POUR TOI.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae
à Mme Gaëlle Duchatelle à l'adresse courriel gduchatelle@groupeperspective.com.

Pour plus de détails, consultez le www.saint-gervais.ca / emploi disponible

150, RUE PRINCIPALE, SAINT-GERVAIS QC G0R 3C0 - T. 418 887-6116

ÉLECTION PARTIELLE 2023



PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE COMME :

CONSEILLER
OU
CONSEILLÈRE
POSTE # 5

LA PÉRIODE D'INSCRIPTION
DÉBUT LE 27 octobre 2023
ET SE TERMINE
LE 10 novembre 2023 À 16h30

Formulaire disponible au bureau municipal
ou le télécharger sur le site internet www.saint-gervais.ca

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS



AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Gervais a adopté le Règlement #377-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 213 413 \$ pour des travaux d'agrandissement du CPE l'Escale, installation l'Escale des moussaillons de 21 places et abrogeant le Règlement #368-22.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement #377-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le mardi 17 octobre, au bureau de la municipalité de Saint-Gervais, situé au 150 rue Principale, Saint-Gervais, G0R 3C0.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement #377-23 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cent quatre-vingt-un (181). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement #377-23 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 17 octobre 2023, au bureau de la municipalité de Saint-Gervais, situé au 150 rue Principale, Saint-Gervais, G0R 3C0.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 le lundi, le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h le mercredi, de 8h00 à 12h00 le vendredi ainsi que le 17 octobre 2023 entre 9h et 19h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 3 octobre 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 octobre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

AVIS PUBLIC - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL



Chers résidents,

Nous souhaitons vous informer que d'importants travaux de rénovation vont bientôt débiter au sein de notre communauté. Ces travaux visent à améliorer et à moderniser notre bâtiment du Centre Socio-culturel, afin de créer un environnement plus adapté, confortable et esthétiquement agréable pour tous les résidents.

Les travaux de rénovation débiteront le 2 octobre prochain, et ils devraient s'étendre sur une période d'environ un an. Nous comprenons que cela pourrait occasionner des désagréments temporaires, tels que du bruit et des perturbations de la circulation, et nous nous excusons à l'avance pour tout inconfort que cela pourrait causer.

Voici quelques points clés concernant les travaux de rénovation :

1. **Horaires de travail** : Les travaux auront lieu en semaine, du lundi au vendredi, de 7h à 18h. Ils ne devraient pas avoir lieu les week-ends ni les jours fériés, sauf en cas de nécessité absolue.

2. **Sécurité** : Nous accordons une importance capitale à la sécurité de tous les résidents. Des mesures seront mises en place pour garantir que le chantier reste sécurisé en tout temps. Nous vous prions également de faire preuve de prudence lorsque vous vous trouvez à proximité de la zone de travaux. Nous vous demandons d'éviter dans la mesure du possible de circuler sur la rue Nadeau entre le 1^{er} rang Est et la rue de la Fabrique pendant les heures de travail. De plus, il est interdit d'essayer de s'introduire à l'intérieur de la zone de chantier.

Pour les élèves de l'école, le débarcadère d'autobus demeure au même endroit et il est réservé uniquement pour les autobus et usagers. Nous demandons aux élèves qui demeurent sur les rues Lapière, Charles-Eugène, de la Colline, Nadeau, Lacroix, Labrecque et de la Fabrique Est de se rendre à l'école en empruntant le parcours suivant: utiliser la rue de la Fabrique, passer derrière l'église, prendre le chemin entre l'église et le cimetière et marcher sur le trottoir qui longe le parc la Promenade des Soeurs jusque devant l'école pour accéder à la cour de l'école.

3. **Communication** : Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des travaux et de tout changement éventuel dans le calendrier.

4. **Contact d'urgence** : En cas de problèmes urgents ou de questions, contactez le 418 887-6116.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette période de rénovation. Ces travaux sont essentiels pour garantir la pérennité et l'amélioration de notre espace de vie commun. Nous travaillerons diligemment pour minimiser les inconforts autant que possible.

Nous sommes convaincus que, une fois terminés, les résultats de ces travaux seront bénéfiques pour l'ensemble de la communauté. Votre coopération et votre soutien sont grandement appréciés.

Si vous avez des préoccupations particulières ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel au info@saint-gervais.ca ou au numéro de téléphone 418 887-6116.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pendant cette période de transition. En travaillant ensemble, nous créerons un espace de vie encore plus agréable pour tous.

Cordialement,

Gilles Nadeau, maire

AVIS A TOUTE LA POPULATION

ABRIS D'AUTO

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé du **15 octobre jusqu'au 30 avril** de l'année suivante.

CLÔTURE À NEIGE

Une clôture à neige est autorisée comme équipement saisonnier entre le **15 octobre jusqu'au 30 avril** de l'année suivante. En dehors de cette période, le maintien de telles installations constitue une infraction passible d'une amende.

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #379-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21.

PROJET DE RÈGLEMENT #379-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21 POUR CRÉER LA ZONE 8-HA À MÊME LA ZONE 7-HA AU PLAN DE ZONAGE ET MODIFIANT LES HAUTEURS MAXIMALES PERMISES ET LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 3 octobre 2023, le Conseil municipal de Saint-Gervais a adopté le 1^{er} projet de règlement #379-23 intitulé : Projet de Règlement #379-23 modifiant le Règlement de zonage #358-21 pour créer la zone 8-ha à même la zone 7-ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 31 octobre 2023 à 19 h, dans la salle des délibérations du Conseil au 150, rue Principale, à Saint-Gervais, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Le premier projet de règlement #379-23 vise à créer la nouvelle zone 8-Ha, bordée par les rues Lapierre, Guy-Pouliot et Jean-Paul. Dans cette nouvelle zone, la hauteur maximale permise pour un bâtiment principal passerait de 10 mètres à 13 mètres. De plus, il serait permis dans la nouvelle zone '8-Ha' que les stationnements hors-rue puissent empiéter jusqu'à 1/3 de la cour avant situé vis-à-vis le bâtiment principal. Enfin, il serait permis dans la zone 7-Ha que, pour les lots de coin, les stationnements hors-rue puissent empiéter jusqu'à 1/5 de la cour avant située vis-à-vis le bâtiment principal.
4. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 150 rue Principale, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 le lundi, le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h le mercredi, de 8h à 12h le vendredi, et sur le site web de la municipalité au www.saint-gervais.ca.
5. Qu'au cours de cette rencontre publique, la maire ou son représentant expliquera ledit projet de règlement

ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement touche la zone 7-Ha identifiée au Règlement de zonage #358-21 (Plan de zonage).

AVANT MODIFICATIONS



APRÈS MODIFICATIONS





MERCI À DEUX BÉNÉVOLES!

Récemment, nous avons souligné les 5 années de bénévolat à la bibliothèque "le Faubourg de la Cadie" de Mme Roseline Lemelin (deuxième à gauche) et de Mme Fernande Dubé-Labbé.

Un certificat et une épinglette leur ont été remis en signe d'appréciation pour leur implication au service des citoyens.

Merci à vous deux et nous espérons vous compter encore de nombreuses années dans notre équipe de bénévoles.

Sur la photo, elles sont accompagnées de Mme Diane Bilodeau, responsable de la bibliothèque.



NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvel aménagement et nous vous invitons à passer à la bibliothèque avec vos enfants pour quelques minutes de lecture dans notre espace jeunes.

Bienvenue à tous !



Remise des produits du Jardin Collectif

UN REMERCIEMENT TOUT SPÉCIAL À NOS BÉNÉVOLES DU JARDIN COLLECTIF QUI ONT FAIT DON DE TOUS LES PRODUITS DU JARDIN AUX ÉTUDIANTS ET MEMBRES DU CEA DE BELLECHASSE, LORS DE LA CUEILLERTE DES DERNIERS PRODUITS DE LA SAISON.



loisirs@saint-gervais.ca
direction.loisirs@saint-gervais.ca



418-887-3732



26 NOVEMBRE 2023

15H00

A close-up portrait of a woman with blonde, wavy hair, smiling warmly. She is wearing a white, possibly silk, blouse with a large collar. Her hands are clasped near her chin, and she is wearing rings on both hands and matching bracelets on her wrists. The background is a soft, out-of-focus pink and white floral pattern.

**CONCERT
À MA FAÇON
DE GUYLAINE TANGUAY**

AU PROFIT DE

L'ÉGLISE DE SAINT-GERVAIS

POUR INFO : MYRIAM LEMIEUX 418-882-7530

BILLET:

60\$



Bonjour à chacun d'entre vous,

Voici quelques informations que l'on veut vous partager dans le présent article : d'abord je vous rappelle que nos matinées-café ont débuté et celles-ci se déroulent les mercredis de 9h à 11h, que les cartes ont également commencé et celles-ci sont les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30, VIACTIVE se déroule les mardis à 9h30.

Notez qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du Club pour participer à ces 3 activités.

Comme vous le savez sans doute, les locaux du Club de l'Âge d'Or seront partagés avec les Loisirs de la municipalité pour les prochains mois, soit le temps que dureront les travaux pour la rénovation du Centre socio-culturel; vous devez continuer à faire vos réservations auprès du responsable de chacun des organismes, comme avant.

LES ACTIVITÉS SOCIALES DU CLUB DU MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE SONT LES SUIVANTES:

Vendredi 20 octobre 2023 à 19h30 : Danse avec les Tribadours

Dimanche 22 octobre 2023 : Gala d'amateurs avec l'orchestre NASH (inscription dès 10h) ; V8, sandwich, gâteau, thé et café seront en vente. L'activité débutera à 12h30.

En novembre, **les vendredis 3 et 17 novembre**, danse avec les Tribadours.

Dimanche le 12 novembre, dès 13h30, après-midi dansant avec Roger et Cécile.

Pour informations, contactez Gilles Nadeau au 418 887-6718

Bienvenue à toutes et tous !

Dominic Roy, vice-président et publiciste

Bonjour,

C'est avec joie que nous vous avons accueilli le 6 septembre dernier pour notre première rencontre. Nous souhaitons la bienvenue à 3 nouvelles membres.

Une démonstration de fabrication de lavette à été donnée suivie d'une collation.

Il y aura le **Marché du Cœur de Bellechasse le samedi 21 octobre 2023** (remis au dimanche 22 octobre en cas de mauvais temps). Nous vous attendons en grand nombre pour venir admirer les diverses réalisations de nos membres.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19h à la salle de l'Âge d'Or. Un atelier d'aquarelle avec encres végétales sera présenté. Pas besoin d'être membre pour venir assister à une de nos réunions.

Le recrutement se poursuit tout au long de l'année au coût de 35.00 \$ incluant la revue l'Actuelle.

Communiquez avec Liette Lemieux au 418 208-0778 ou Louise Bouchard au 418-805-2910.

Nous vous y attendons!

Louise Chayer, Resp. Comité Communications

L'HALLOWEEN APPROCHE

Pour une 2^e année, à l'Halloween, le CHSLD de Saint-Gervais serait très heureux de remettre des bonbons aux jeunes Halloweeneux déguisés.

Cette année, nos résidents seront très heureux de vous recevoir à l'intérieur. La remise de friandises se fera entre 18h et 19h au 70, rue Saint-Étienne.

Au plaisir de vous voir en grand nombre !!!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi :

Sébastien Chabot
Technicien d'intervention en loisirs
CHSLD de Saint-Gervais
418 887-5287 ext : 85207

BOGYM

NOUVEAU LOCAL

30 RUE DE LA FABRIQUE EST, SAINT-GERVAIS

RÉ-OUVERTURE EN NOVEMBRE

LA DATE OFFICIELLE SERA CONFIRMÉE VIA
NOTRE PAGE FACEBOOK

loisirs@saint-gervais.ca | 418-887-3111



LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS

NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS

AU 2^e ÉTAGE
DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI AU JEUDI
8H30 - 16H30

VENDREDI
8H30 - 12H

150 Rue Principale
Saint-Gervais, QC

direction.loisirs@saint-gervais.ca | 418-887-3732

Village de Noël Saint-Gervais

1er au 3
DECEMBRE
2023

PROGRAMMATION À VENIR
PLUS DE 16 COMMERÇANTS
| ANIMATION | BAR |
HALTE BOUFFE | MUSIQUE
UNE FIN DE SEMAINE
MAGIQUE!!

LES MINUTES DE PHILIBERT

31: AUBERGISTES ET CABARETIERS

L'article précédent expliquait les débuts du « faubourg du village » où se sont agglutinés une panoplie de commerces et d'artisans. Comme ailleurs sur le territoire, il y avait des endroits où les voyageurs et travailleurs pouvaient manger et dormir. Ces établissements ressortent à la lumière des actes notariés, des recensements et autres documents anciens.

SE LOGER À SAINT-GERVAIS

Le 22 avril 1790, la Gazette de Québec fait mention du « cabaretier » Joseph Lecours à Saint-Gervais, lequel se fait saisir par le « shérif » une terre de 1 ½ arpent sur 40 arpents avec maison et étable, à la troisième concession au sud de la rivière Boyer (1^{er} Rang Est) au bout de la seigneurie de Beaumont, plus une terre au même lieu et de même dimension, des biens immobiliers, vendue à la porte de l'église le 29 août à l'issue de la messe. En 1800, les actes notariés indiquent que Joseph Moore et Marie Lacasse sont cabaretiers à Saint-Gervais, probablement dans le territoire qui deviendra Saint-Anselme. En février 1812, lors de la formation d'une société pour fabriquer de la potasse, le marchand Joseph Roy s'engage pour trois années à fabriquer de la potasse sur une terre au carrefour du troisième rang et y tenir magasin et auberge. Il pourrait être le même individu se déclarant cabaretier en 1820, avec son épouse Archange Roy.

En 1815, Pierre Châtigny, fils de Louis Châtigny et Joseph Boucher de Saint-Charles, est évoqué comme cabaretier à Saint-Gervais. En 1816, Lazare Royer et Élisabeth Badeau sont aussi cabaretiers, ayant sans doute converti en auberge l'ancien manoir Beauchamp, près d'une branche de la rivière Boyer. Le commerce de Royer passerait ensuite aux mains de l'aubergiste Jean Ruel qui détache une partie de son terrain en faveur d'Antoine Boilard en février 1832, un emplacement d'un arpent par un arpent vers l'extrémité sud des terres du 1^{er} Rang, avec un moulin à scie et un chemin menant à la route (Bissonnette).

En 1818, Jacques McNeil et Marguerite Racine sont cabaretiers à Saint-Gervais. En 1820, Jean Bacquet dit Lamontagne est cabaretier, probablement au faubourg des Moulins comme son prédécesseur Joseph Lecours puisqu'il signe, l'année suivante, le testament de Michel Dessaint dit Saint-Pierre demeurant voisin du moulin de Thomas Gamelin Launière. En 1821, Zacharie Roy, époux d'Élisabeth Morin, est aussi cabaretier à Saint-Gervais.

AU FAUBOURG DU VILLAGE

En octobre 1822, le cabaretier Joseph Gonthier achète d'Étienne Bercier l'emplacement numéro 2 mesurant 3 perches par 5 perches, entre le marchand Jean-Baptiste Baquet au coin sud du « quatre-chemins » et Étienne Marceau qui est son voisin au sud. En mai 1823, le cabaretier Jean-Baptiste Boutin s'apprête à devenir son voisin, au nord du chemin de rang, en achetant du forgeron Louis Roberge un emplacement de 6 perches courant sur la route de l'église par 8 perches et 6 ½ pieds courant au

nord du chemin du roi. Un troisième joueur apparaît en mars 1824 lorsque le juge de paix Laurent Ruel détache de sa terre, celle à l'est de la route et au nord du chemin du premier rang, une parcelle de terrain juste au sud-ouest de son « jardin clos », au bénéfice du cabaretier Louis Goulet, garçon de Saint-Gervais. Goulet veut probablement disputer, au « quatre-chemins », les clientèles de Boutin ou de Gontier. À proximité des deux notaires en exercice, Louis Goulet signe régulièrement des actes notariés au cours des années qui suivent.

Au recensement national de 1831, seuls Louis Goulet et Jean Ruel sont aubergistes, tandis que la paroisse compte une auberge et six magasins où il se vend des liqueurs fortes. En avril 1832, l'aubergiste Louis Goulet vend au médecin Octave-Cyrille Fortier l'emplacement numéro 2, avec bâtisses, dont il est devenu propriétaire, entre Pierre Denis au sud et le marchand Jean-Baptiste Baquet qui occupe le coin du carrefour. Le médecin va s'en départir en mars 1842 alors que le notaire Cyprien Blanchet y réside à titre de locataire, tandis que Louis Goulet n'est plus de ce monde. En juillet 1834, François Moreau est aubergiste à Saint-Gervais sans qu'on en connaisse l'adresse. En 1845, l'aubergiste François Dierce dit Beaulieu fait sa demande de terre à titre d'ancien milicien de la Guerre de 1812. Il gère probablement un commerce au carrefour du troisième rang où sa famille est établie depuis quelques années.

Étrangement, les recensements nationaux de 1851 et 1861 n'évoquent ni aubergiste ni cabaretier. Celui de 1871 mentionne l'hôtelière Marie Liénard, 55 ans, qui réside avec sa fille Marguerite, 19 ans. En 1881, Vital Fournier, 53 ans et marié avec Adèle, est hôtelier au village, dans une maison à deux étages et 11 pièces comme il est précisé dans le recensement de 1891. Des hôtels et auberges sont répertoriés à Saint-Gervais au cours des décennies suivantes, des établissements qui fermeront tour à tour leurs portes aux logeurs.

DANS LE PROCHAIN BULLETIN: L'ÉCOLE SUPÉRIEURE



Wilfrid Roy (1890 – 1940) a transformé la maison de l'orfèvre François Côté en magasin au début du 20^e siècle. Cette photographie prise vers 1930 montre que le marchand a ajouté une pompe à essence et réservait une partie du commerce aux logeurs. Ses enfants ont perpétué l'hébergement au milieu du

20^e siècle; Monique jouait de l'orgue alors que son petit frère J.-A.-Dollard, plutôt trapu et surnommé « Ti-Cornette », était bon chanteur. Le dentiste y venait périodiquement donner des soins (arracher des dents) dans un petit local, le reste du bâtiment était divisé en chambres pour pensionnaires et une salle commune occupait une partie du rez-de-chaussée. Des galeries se sont ajoutées puis ont disparu, tandis que les combles ont été remaniés vers 1950 pour aménager un étage supplémentaire. Une partie du rez-de-chaussée a été – coïncidence - aménagée en cabinet de dentiste dans les années 1990-2000, puis transformée en immeuble à appartements, aux numéros civiques 216 et 218.



Deuxième voisine au sud de la précédente, en biais avec l'église et portant aujourd'hui les numéros civiques 222 et 224, la maison du ferblantier Antoine Fradet des années 1820 passe aux mains de Cléophas Duclos au début du 20^e siècle puis se transforme en hôtel comme l'atteste l'affiche en façade du bâtiment photographié ici vers 1930. Plus tard, au temps des Labrecque, on y accueille les paroissiens qui laissent leurs chevaux à l'étable pendant les offices. Au début des années 2000, le rez-de-chaussée, qui servait d'atelier à l'origine, est recyclé en restaurant l'espace de quelques années.

La Société historique de Bellechasse tient à mettre en valeur vos vieilles photos ou autres documents. Des archivistes professionnels peuvent les inventorier, les numériser et les diffuser selon vos attentes. Sur ce sujet, consultez les sites Internet <http://shbellechasse.com> et <https://centredarchives.shbellechasse.com>. Pour un prix modique, adhérez à la Société historique de Bellechasse et vous recevrez trois fois par année la revue Au fil des ans. Pierre Prévost, auteur des Minutes de Philibert (418 571-8743, pierre.prevost@telus.net).

POKER

Tournoi

SALLE DE L'ÂGE D'OR

(239 Rue Principale, Saint-Gervais) - Salle Arrière

<p>SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 14 H</p> <p>Ouverture des portes 13 H Inscriptions 13 H 30 Début du tournoi 14 H 80 \$ / personne Formule longue • 1 Rebuy</p>	<p>SAMEDI 2 DÉCEMBRE & JEUDI 28 DÉCEMBRE 2023 19 H</p> <p>Ouverture des portes 18 H Inscriptions 18 H 30 Début du tournoi 19 H 60 \$ / personne Pas de Rebuy</p>
--	--

**AVEC BOUNTY
FANTÔME**

Pour informations: loisirs@saint-gervais.ca | 418-887-3732

NOS PARCS, VOS PARCS.

de Saint-Gervais

21 OCTOBRE 2023

(REMIS AU 22 OCTOBRE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS)

PROGRAMMATION GÉNÉRALE

- ◆ 10 H | OUVERTURE DU MARCHÉ ET MOT DE BIENVENUE
- ◆ 10 H 30 À 13 H | LA « RUN » DU MAIRE | RALLYE
PROMENADE EN TRACTEUR POUR VOUS FAIRE DÉCOUVRIR LES PARCS
- ◆ 10 H 30 À 13 H | ANIMATION DANS TOUS LES PARCS
- ◆ 10 H À 16 H | MARCHÉ DU COEUR DE BELLECHASSE



Informations | 418 887-6116
direction.loisirs@saint-gervais.ca

Municipalité de
Saint-Gervais

PROGRAMMATION PARC DU REPOS

DE 10 H 30 À 13 H 00

- ◆ DÉGUSTATION DE PRODUITS LOCAUX
- ◆ JEU DE POCHE DISPONIBLE SUR PLACE
- ◆ MAQUILLAGE POUR ENFANT
- ◆ MUSIQUE



ADRESSE DU PARC

AU COIN DE LA RUE DU REPOS ET DE LA RUE TANGUAY

PROGRAMMATION PARC DU ROCHER

DE 10 H 30 À 13 H 00

- ◆ DÉGUSTATION DE PRODUITS LOCAUX
- ◆ JEU DE MINI PUTT DISPONIBLE
- ◆ MUSIQUE



ADRESSE DU PARC
30, RUE DU PARC

PROGRAMMATION PARC HISTORIQUE DE LA PROMENADE-DES-SOEURS

DE 10 H 30 À 13 H 00

- ◆ DÉGUSTATION DE PRODUITS LOCAUX
- ◆ TOURNOI DE PÉTANQUE FAMILIAL
«AMÈNE TON VIEUX» | INSCRIPTION SUR PLACE
- ◆ PROGRAMMATION DU MARCHÉ DU COEUR:
ANIMATION, MUSIQUE, COMMERÇANTS TOUTE LA JOURNÉE.



ADRESSE DU PARC
220 RUE PRINCIPALE



Municipalité
amie des aînés

En partenariat avec :

Québec

Bibliothèque

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	13h30	à	15h30
MARDI	18h30	à	20h30
JEUDI	18h30	à	20h30
SAMEDI	9h	à	11h

NOUS JOINDRE:

Téléphone : 418 887-3628 ou biblio@saint-gervais.ca

FACEBOOK:

Nous vous invitons à nous suivre sur notre page.

ADRESSE INTERNET DU RÉSEAU DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES :

www.reseaubibliocnca.qc.ca



Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO. Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et les enfants de moins de 17 ans d'une même famille et donnent accès gratuitement aux :

1. Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
2. Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
3. Musée de Charlevoix
4. Musée de la civilisation



5. Musée de la mémoire vivante
6. Musée la Lorraine
7. Musée maritime du Québec
8. Musée Marius-Barbeau
9. Musée du Monastère des Augustines
10. Musée Aux trois couvents
11. Musée Huron-Wendat

Pour bénéficier de ce service, présentez-vous à votre bibliothèque.

CONCOURS! CONCOURS!

Le concours ABONNE-TOI À TA BIBLIO! se tiendra du 14 octobre au 14 décembre 2023. Il est organisé par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) en collaboration avec ses bibliothèques membres.

Le concours est ouvert à la population desservie par les bibliothèques publiques affiliées au Réseau BIBLIO CNCA.

Les personnes qui s'abonnent sur place à la bibliothèque municipale entre le 14 octobre et le 14 décembre 2023 obtiennent une chance de participer au tirage. Les abonnements en ligne ne sont pas admissibles.

Le Réseau BIBLIO CNCA offre 5 certificats-cadeaux de 100\$ échangeables dans une librairie agréée au choix des gagnants.

Le tirage des prix aura lieu le mercredi 20 décembre 2023 au centre administratif du Réseau BIBLIO CNCA.

Les gagnants seront avisés par téléphone dans les cinq jours ouvrables suivant le tirage au sort.

Voir les règlements complets de ce concours à la bibliothèque Suzanne Fradet, bénévole

SERVICES PROFESSIONNELS D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI dans Bellechasse



Accompagnement GRATUIT
pour les résident.es
de la MRC de Bellechasse
de 16 ans et plus, sans limite d'âge

Contacte nos conseillères
au 418 887-7117

- Rédaction de cv
- Préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Avec la participation financière de



Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.




Calendrier

ÉCOCENTRE

Le site de dépôt des matières résiduelles, situé au 339, rue Principale,
OUVERT TOUS LES SAMEDIS de 8h à 12h
 du 6 mai au 4 novembre 2023.

Merci de votre collaboration !

OCTOBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
15	16 PÉTANQUES FADOQ 18H30	17 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	18 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	19 CARTES FADOQ 13H30	20 PÉTANQUES FADOQ 18H30 SOIRÉE DANSANTE FADOQ 19H30	21 ACTIVITÉ: DÉCOUVRIR NOS PARCS: VOS PARCS MARCHÉ AU COEUR DE BELLECHASSE
22 GALA D'AMATEURS GROUPE NASH FADOQ 12H30	23 PÉTANQUES FADOQ 18H30	24 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	25 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	26 CARTES FADOQ 13H30	27 PÉTANQUES FADOQ 18H30	28
29	30 PÉTANQUES FADOQ 18H30	31 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 HALLOWEEN 	Mise en candidature élection partielle poste conseiller #5 du 27 octobre au 10 novembre 2023			

NOVEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30 CERCLE DES FERMIÈRES 19H	2 CARTES FADOQ 13H30	3 PÉTANQUES FADOQ 18H30 SOIRÉE DANSANTE FADOQ 19H30	4
5 MESSE 10H	6 PÉTANQUES FADOQ 18H30	7 CONSEIL MUNICIPAL VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	8 DATE TOMBÉE JOURNAL MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	9 CARTES FADOQ 13H30	10 PÉTANQUES FADOQ 18H30	11 JOUR DU SOUVENIR
12 DANSE AVEC ROGER ET CÉCILE FADOQ 13H30	13 PÉTANQUES FADOQ 18H30	14 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	15 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	16 CARTES FADOQ 13H30	17 PÉTANQUES FADOQ 18H30 SOIRÉE DANSANTE FADOQ 19H30	18 MESSE 16H
19	20 PÉTANQUES FADOQ 18H30	21 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	22 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	23 CARTES FADOQ 13H30	24 PÉTANQUES FADOQ 18H30	25
26 CONCERT À MA FAÇON GUYLAINE TANGUAY ÉGLISE SAINT-GERVAIS 15H	27 PÉTANQUES FADOQ 18H30	28 VIE ACTIVE FADOQ 9H30 CARTES FADOQ 13H30 	29 MATINÉES-CAFÉ FADOQ 9H PÉTANQUES FADOQ 18H30	30 CARTES FADOQ 13H30		



IMPRIMERIE



DESIGN



LETTAGE

CREDO

418 839-7207 | info@impressionscredo.ca

impressionscredo.ca

ESPACE DISPONIBLE

NOUVEAU SERVICE!

PROXISanté
mon dossier en ligne



Gagnez du temps en effectuant vos
demandes de renouvellement en ligne.

Rendez-vous en pharmacie pour activer
votre dossier ProxiSanté !

PHARMACIE MANON RUEL ET MARIE-EVE GENOIS INC.

2604B, avenue Royale, Saint-Charles

418 887-3133

Membres affiliés à **Proxim**



9142-0992 Québec Inc.
197, Trait Carré Ouest
St-Henri de Lévis QC
G0R 3E0

418 882-6028
WWW.PAVAGESAINTHENRI.COM

Spécialité : Stationnement commercial et résidentiel

Fax: 418 882-0833
Cell: 418 882-8352

François Marquis
francois.marquis@globetrotter.net

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE
FLEURS pour toute occasions
CADEAUX-LIVRAISON
418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net
Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

S.R. ÉLECTRIQUE
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Beaumont T 418 999-4164
srelectrique.com

- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel
- Pétrolier
- Agricole

Corporation des maîtres électriciens du Québec

R.B.O. : 5702-8261-01

Une approche de qualité, personnalisée et rapide

Esthétique
Peau-Se Beauté

Sarah-Ève Bilodeau, Esthéticienne,
Technicienne en Laser
418-885-9013
623, Rte Bégin, Saint-Anselme, Qc G0R 2N0

La touche créative de votre projet!

ALCRÉA DESIGN
création graphique et événementielle

DESIGN GRAPHIQUE
CONCEPTION D'IDENTITÉ VISUELLE
PAPETERIE ÉVÉNEMENTIELLE

AUDREY LAPLANTE
DESIGNER GRAPHIQUE

418 925-7720
audreyl@hotmail.ca

f ALCRÉA DESIGN WWW.ALCREA.CA

Pourquoi vous déplacer ?
Remplacement et réparation
de pare-brise directement chez-vous
sans frais supplémentaires

Aussi offert
Verre de meuble,
Thermos, moustiquaire etc.

cell : 418 998-7778

Obtenez **125\$** en argent pour le paiement
de votre franchise d'assurance.

www.vitrieriemobile.com
41, rue du Bocage, St-Henri

LES ENTREPRISES
Louis Gosselin

Arrosage en milieu agricole
Conforme aux normes environnementales

AXEL
LOCATION DE GARAGES
FABRIQUÉS EN BOIS

16, Rang 2 Ouest, Saint-Gervais Tél.: (418) 887-5299



CLINIQUE DENTAIRE
Saint-Gervais

Dre Caroline Laliberté, DMD Dre Alexandra Lessard, DMD

10, rue de la Fabrique Ouest
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
418 887-3339

Bienvenue aux nouveaux patients !

GARAGE CHEZ TI-PIERRE

145, 1er Rang Est
St-Gervais Qc G0R 3C0

Mécanique générale
Diagnostic électronique
Antirouille
Vente de pneu



418-887-6750

Massothérapie Johanne Rouleau

Massage douleurs musculaires
Massage détente
Technique Neuro-cutaté



36A rue Lacasse
St-Gervais
G0R 3C0
418-208-9285



T.N.C.
technique neuro-cutanée

LES FONDATIONS
A. BOURASSA INC.

COFFRAGE
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

Alain Bourassa
Président

310, rue du Repos
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
fondation.a.bourassa@globetrotter.net
R.B.Q. : 8005-2533-59

T 418-887-6542
C 418-933-6542

LES CONSTRUCTIONS
Gilles Bélanger

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

Résidentielle - Commerciale

Sébastien Bélanger, président
constructions.g.belanger@hotmail.com



R.B.Q.: 2631-2942-19

Tél.: 418 837-7067

Cell.: 418 576-0908



Goulet & Godbout
Notaires S.E.N.C.

145, rue Principale
Saint-Gervais, Qc
G0R 3C0
Tél.: (418) 887-3277
Télécopieur: (418) 887-3939
ggnnotaires@globetrotter.net
www.gouletgodboutnotaires.com

Myriam Couillard
Notaire-MBA
Vanessa Fournier
Notaire

LÀ

pour tous vos besoins
en assurance

1 800 463-1911

PROMUTUEL
ASSURANCE
RIVE-SUD



Services
de
climatisation
Daneau inc.

4605, boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6W 1H5

Jean-Yves Audet

Tél.: 418 833.9269
Télééc.: 418 833.7706



Philip Isabelle
418.887.6608

Distributeur de vêtements de travail
Équipement de sécurité
Serviette et literie

251, rue Principale, Saint-Gervais, Québec G0R 3C0

boutiquedutravailleurstg@hotmail.fr



COIFFURE
Caroline Lemieux

Où chacun est important!

HORAIRE

20, 5^e Rang Est
Saint-Gervais

418 887-3747

Mardi 8h00 à 20h00
Mercredi 8h00 à 20h00
Vendredi 8h00 à 20h00

MARCHÉ
BONICHOIX
Épicier - Boucher - Licencié
* Produits maison * Fruits et légumes * Agence SAQ
CARREFOUR 418 887-3396
ST-GERVAIS 152 rue Principale, Saint-Gervais

BOSSE
PRESTIGE
Débosselage sans peinture sur rendez-vous
Marc-André Laflamme
marc-andre.laflamme@hotmail.com
418 953-4936

NORMAND ASSELIN
CÉRÉALES / SOYA / MAÏS 418 882-8920
Saint-Gervais

GOULET & FILS
Éric Goulet
108, rue Principale,
Saint-Gervais QC G0R 3C0
Tél.: 418 887-3327
Cell.: 418 882-7600
eric.goulet@frsgouletetfils.com
frsgouletetfils.com
D10W Ptronoxest
POTTINGER ANDERSON

Roy
MINI-MOTEUR
Le spécialiste en équipement jardin, pelouse et forestier
Serge Roy, propriétaire
9154, Route 279, St-Charles (Québec) G0R 2T0
Tél.: (418) 887-3653 • Fax: (418) 887-5074 • Sans frais: 1-866-887-3653
LAWN-BOY STIHL TIGR TORO Cub Cadet Husqvarna

L. ASSELIN inc.
USINAGE & SOUDURE
FABRICATION • CONCEPTION • HYDRAULIQUE
JEAN-NOËL ASSELIN, INC.
TÉL: 418 887-3762 FAX: 418 887-3639 ASSELIN_L@VIDEOTRON.CA
322, RUE PRINCIPALE, SAINT-GERVAIS (QC) G0R 3C0

Turlo
GRAND CHOIX DE VIANDE
PRODUITS LOCAUX
PLATS CUISINÉS 100% MAISON
VIANDE À MÉCHOUI
418 916-3144
192, rue Principale
SAINT-GERVAIS, QC
turlo.ca

HORAIRE
Lundi au vendredi : 9h à 18h
Samedi : 9h à 17h30
Dimanche : FERMÉ

Garage
Patrick Fradette inc.
Mécanique générale

- Diagnostic électronique
- Vente de pneus
- Pose de pare-brise

302, Principale
Saint-Gervais G0R 3C0
887-3945
887-3941

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Martin Bouffard
mbouffard@morencyavocats.com
418 651-9900 418 651-5184
Édifice Le Delta 3
2875, boulevard Laurier, bur. 200
Québec (Québec) G1V 2M2
514 845-3533 514 845-9522
500, place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2
morencyavocats.com

LÉVIS
LA MAISON DU ROUTIER
904, route du Président-Kennedy, Lévis QC G6C 1A5
SÉBASTIEN VERMETTE
Conseiller
s.vermette@maisonduroutier.com
Tél.: 418 837-6988, P. 203 | Cell.: 418 882-7139
Télec.: 418 837-8630
www.maisonduroutier.com